



# ENTREPRISE PARTENAIRE DE L'ALTERNANCE

Ce badge est remis aux entreprises avec lesquelles l'IFA Marcel Sauvage travaille depuis plusieurs années et avec qui une véritable relation de partenariat a pu se nouer dans le temps. Cette entreprise contribue à la réussite du parcours de formation de l'alternant et à son développement professionnel, par un accompagnement exigeant et bienveillant.

#alternance, #apprenti, #entreprise, #ifa, #partenariat, #rouen

---

## Quels sont les critères ?

Les équipes pédagogiques de l'IFA Marcel Sauvage ont accordé ce badge aux entreprises qui :

1. Accompagnent des alternants de l'IFA depuis 3 ans ou plus et/ou accompagnent plusieurs alternants en même temps
2. Accompagnent avec bienveillance et exigence leurs apprenants dans le développement de ses compétences et savoirs-être professionnels
3. Respectent les temps de formation
4. Respectent la progression pédagogique
5. Communiquent régulièrement avec l'IFA

## Comment obtenir le badge ?

Ce badge est attribué à l'initiative des filières et des alternants.

Un membre de l'équipe pédagogique ou l'alternant doit compléter ce questionnaire : [lien vers le questionnaire](#)

Le groupe de travail "Badgeons l'IFA" analyse et valide la demande de badge.

Pour en savoir plus sur l'IFA Marcel Sauvage, rdv sur notre [notre site internet](#)